

vernier



information

BULLETIN ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Mars 1985

DÉNEIGEMENT

Après les récentes chutes de neige d'une importance exceptionnelle, il paraît opportun de rappeler quelles sont les priorités admises par la commune pour procéder au déneigement des voies de communication de Vernier.

Le territoire communal comprend 40 km de routes, dont 10 km de routes appartenant à l'Etat et dont le déneigement est assuré par nos engins. Ce ne sont cependant pas moins de 120 km de voies de circulation que les véhicules communaux doivent parcourir à chaque chute de neige, si l'on tient compte des routes qui ont jusqu'à 6 voies de circulation. En sus de cette charge, il ne faut pas oublier les trottoirs dont la longueur est d'environ 30 km.

Pour assurer ces services, 4 camions équipés de saleuses portées et de chasse-neige sont disponibles, 3 Pony-Boschung et 4 Land-Rover, chacun de ces engins chargé d'un parcours très établi.

La rapidité du déneigement dépend cependant de l'heure de l'intervention, de l'importance de la chute de neige et de la circulation que l'on rencontre sur les parcours.

Les trottoirs quant à eux sont dégagés par 5 mini-tracteurs tous équipés de lames et de saleuses, ainsi que par 2 motos-faucheuses. En conséquence, lors de chaque alarme, ce ne sont pas moins de 18 véhicules qui sont en service, sans compter les équipes de dégagement des carrefours et des arrêts de bus.

Entre le début novembre et le 31 mars de chaque année, un service permanent de surveillance est mis sur pied, service qui est en relation constante avec la gendarmerie et le service de météorologie de l'aéroport.

L'ordre d'urgence de déblaiement est établi de façon à assurer en tout premier lieu le passage des transports publics, des voies à grande circulation, des routes cantonales et communales et ensuite des chemins privés.

Tout un chacun aura pu le constater, il est parfois impossible, lorsque la quantité de neige est trop abondante, de dégager nos trottoirs. Lors de l'importante chute de neige du week-end du 16 au 17 février, nos services ont notamment dû faire appel à 18 traxs et autant de camions en sus du matériel disponible au centre de voirie. Pendant deux semaines environ, ce ne sont pas moins de 90 personnes qui ont procédé à l'évacuation de la neige encombrant notre commune.

Si un certain nombre de réclamations se sont bien sûr manifestées, la grande majorité de la population a apprécié la façon dont a été conduite et réalisée l'opération de déneigement du territoire communal.

Concerne: **Service des routes**

Monsieur,

Lors de notre assemblée générale annuelle, les membres présents ont tenu, à l'unanimité, à exprimer leur très vive satisfaction pour le travail efficace de déneigement des routes et chemins de la presqu'île lors de l'exceptionnelle offensive hivernale du mois de février.

Ils vous prient donc d'être leur interprète auprès des employés du Service des routes pour leur adresser leur très vive gratitude pour le dévouement et la tâche, parfois pénible, qu'ils ont accomplie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION DES INTÉRÊTS D'AÏRE-LE LIGNON

ADMINISTRATION MUNICIPALE FÊTES DE PÂQUES

Les bureaux et chantiers de l'administration municipale seront fermés

du jeudi 4 avril dès 16h30 au lundi 8 avril inclus

Service de la voirie:

La levée des ordures ménagères durant les fêtes de Pâques s'effectuera de la manière suivante:

Vendredi-Saint 5 avril:

tournée reportée au samedi 6 avril

Lundi 8 avril (lundi de Pâques):

tournée reportée au mardi 9 avril

SIGNES DISTINCTIFS 1985 POUR VÉLOS ET VÉLOMOTEURS

Il est rappelé que la **date limite** pour le changement des signes distinctifs est **fixée au 31 mai prochain**. Ces plaques de cycles et cyclomoteurs (petites et grandes) peuvent être obtenues à la Mairie de Vernier et dans les postes de police municipale de quartier durant les heures d'ouverture.

VERNIER: Mairie de Vernier - Tél. 41 00 00
Rue du Village 9 - 1214 Vernier
Bureau ouvert: de 9h à 12h et de 14h à 17h, excepté le samedi.

AVANCHET: Centre commercial - Tél. 97 22 22
Rue du Grand-Bay 21
1220 Les Avanchets.
Bureau ouvert: de 9h à 10h, de 11h30 à 11h50 et de 14h15 à 15h30
du lundi au jeudi: 17h à 17h30, excepté le samedi.

LE LIGNON: Avenue du Lignon 35-36 - Tél. 97 09 09
1219 Le Lignon
Bureau ouvert: de 9h à 10h, de 11h 30 à 11h50 et de 14h15 à 15h30
du lundi au jeudi: 17h à 17h30, excepté le samedi.

BIBLIOTHÈQUE DES RANCHES VERNIER

Située sous l'école enfantine des Ranches, route de Peney, cette bibliothèque propose, pour les **adultes**, un intéressant choix de romans récents, ainsi qu'un petit nombre d'ouvrages documentaires.

Les **enfants** trouveront leurs bandes dessinées favorites, ainsi que des romans pour la jeunesse.

NOUVEL HORAIRE D'OUVERTURE:

mardi de 16h à 20h et mercredi de 16h à 18h.

Nous rappelons également aux habitants des autres quartiers qu'ils ont à leur disposition:

AU LIGNON: Bibliobus de la Ville de Genève,
place des Eglises, lundi de 15h à 19h.

Bibliothèque municipale,
av. du Lignon 61,
1er étage, lundi de 15h à 18h
et vendredi de 16h à 19h.

A CHÂTELAINE: Bibliothèque municipale,
av. de Châtelaine 84, lundi de 18h30 à 19h30, mercredi de 14h30 à 15h30,
et vendredi de 19h à 20h30.

★ ★ ★

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'AVANCHET (au centre commercial d'Avanchet).

Une petite cérémonie officielle marquera, le vendredi 26 avril prochain, l'ouverture de la bibliothèque publique d'Avanchet pour le secteur «adultes».

Le prêt des livres, au public, débutera **LUNDI 29 AVRIL**, selon l'horaire suivant:

LUNDI	de 16 heures à 20 heures
JEUDI	de 15 heures à 18 heures
VENDREDI	de 15 heures à 18 heures

L'ouverture du SECTEUR JEUNESSE est prévue pour la rentrée de septembre.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Séance du 11 décembre 1985

Prestation de serment de MM. Rudolf GERBER, Christian BRUNIER et Roberto GRU, en remplacement respectivement de Mme Fabienne GERTSCH, MM. Jacques DUPRÉ et André LOOTEN, démissionnaires.

Adoption du nouveau règlement du Conseil municipal.

Acquisition de la parcelle 1.077 (Hoirie Cloëtta) en échange de la parcelle 2.805 (ch. de Sales).

Cession à la Fondation «Maison du village de Vernier» de la parcelle 1.446.

A huis clos: naturalisation de M. Bantcho BANOVSKI (Bulgarie SPN).

Séance du 29 janvier 1985

Extension du Centre de voirie, 3ème étape, crédit d'étude global.

Achat d'un camion pour le Service des routes.

Emprunt CCS (Centrale d'émissions des communes suisses).

Modification du règlement du Conseil municipal.

Liste des jurés des tribunaux pour 1985.

AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

La commune de Vernier rappelle à tous les détenteurs et propriétaires de chiens que, conformément à l'art. 41 du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité,

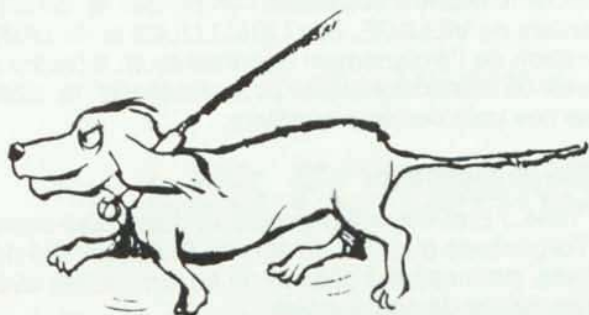
LES CHIENS DOIVENT ÊTRE TENUS EN LAISSE

— dans les agglomérations de Vernier, Les Avanchets, Le Lignon, Châtelaine et Aïre (soit tout le territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de ces agglomérations).

— Dans les préaux d'écoles, les promenades, jardins et parcs publics ainsi que dans les emplacements analogues qui, même situés sur le domaine privé, sont accessibles au public.

Les chiens doivent porter, en tout temps, un collier avec une plaque métallique sur laquelle sont gravés le nom et le domicile du propriétaire de l'animal.

Les autorités recommandent donc de bien vouloir se conformer à ces dispositions afin d'éviter à la police municipale de poursuivre les contrevenants.



PISCINE DE VERNIER



SON CADRE UNIQUE DE VERDURE

PISCINE MUNICIPALE DU LIGNON

L'ouverture de la piscine du Lignon est prévue pour le jeudi 16 mai 1985, fête de l'Ascension. L'activité de cet établissement municipal se poursuivra sans interruption jusqu'au dimanche 15 septembre 1985, jour de la fermeture.

Les tarifs d'entrée restent inchangés, soit Fr. 3.— par adulte et Fr. 1.— pour les enfants jusqu'à 15 ans. L'horaire d'ouverture n'est pas modifié, soit de 9 heures à 19 heures 30, sauf en ce qui concerne le lundi matin où l'ouverture est repoussée à 11 heures pour permettre les grands nettoyages hebdomadaires.

Rappelons à la clientèle des installations de natation que les deux bassins des écoles des Ranches et d'Avanchet-Jura ne sont pas ouverts au public pendant la période d'activité de la piscine du Lignon.

★ ★ ★

CENTRE DE TENNIS D'AÏRE

Les installations municipales de tennis à Aïre seront ouvertes dès le samedi 30 mars 1985. Pendant le mois d'avril, elles fonctionneront les jeudis, samedis et dimanches seulement. Dès le mois de mai, les tennis retrouveront leur activité complète sept jours par semaine.

Rappelons que les locations de courts s'effectuent sur place au tarif inchangé de Fr. 9.— pour 3/4 d'heure, respectivement Fr. 6.— pour les moins de 18 ans. Comme précédemment, les réservations sont prises de semaine en semaine pour éviter l'accaparement des courts.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser sur place aux hôtesses, au chemin des Lézards à Aïre, les jours d'ouverture susmentionnés.

CHALET D'EN-HAUT, PLANACHAUX

Ce chalet offre des possibilités d'hébergement pendant la belle saison, de juin à octobre, notamment pour des sorties de sociétés, des week-ends en famille.

Par ailleurs, vu la forte fréquentation que ce chalet communal connaît chaque hiver, le Service des sports recommande aux sociétés, groupements et autres institutions communales de lui adresser suffisamment tôt leurs demandes de réservation pour la saison d'hiver 1985-1986.

Pour tout renseignement: s'adresser au Service des sports, à la piscine du Lignon, tél. 96 62 96, le matin.

Les services de l'administration municipale

Les autorités de Vernier ont pensé utile de présenter, dans les prochains bulletins VERNIER INFORMATION quelques uns des principaux services de l'administration municipale, afin de faire mieux connaître leur fonctionnement, leur organisation, leurs tâches, etc.

LA PROTECTION CIVILE

Historique

Dès 1965, M. Pierre PITTARD, Conseiller administratif, se préoccupe de l'organisation locale de la protection civile. Il fait appel à M. John CHEVALIER, ingénieur directeur de l'Usine-à-Gaz et ancien officier PA, pour mettre sur pied la protection civile verniolane. Ce fut un choix heureux car M. CHEVALIER entreprit aussitôt sa tâche avec énergie, enthousiasme et conviction. Il structura l'organisme naissant en faisant appel à des gens particulièrement qualifiés pour former un modeste Etat-Major et mit ses talents de journaliste au service de la cause en créant et animant le Service de presse romand de la protection civile.

En 1974, au décès de M. CHEVALIER, le Conseil administratif confie la tâche de chef local à M. Daniel RONGET, commerçant et lui aussi ancien officier des troupes PA, lequel prend le relais et assume cette tâche jusqu'à fin 1981. Sous sa direction et son impulsion, notre OPL continue à se développer et à se structurer. L'accroissement démographique de notre commune implique la mise en place d'équipements scolaires sous lesquels prennent place des équipements Protection civile.

Durant les neuf premiers mois de 1982 c'est M. François SATIN, chef local adjoint, qui assume la direction de notre organisme local et dès le 1er octobre 1982, M. Roland HEHLEN devient le troisième chef local de la commune de Vernier.

Raison d'être

C'est presque un lieu commun pour les initiés d'affirmer que VERNIER est «la commune des dangers» par définition.

En effet, il est évident qu'avec les énormes dépôts pétroliers au centre de la commune, avec l'Usine-à-gaz et la proximité de l'Aéroport et du CERN, les Verniolans sont «gâtés» en matière de risques.

Il faut cependant reconnaître que cette situation a sensibilisé nos concitoyens et les a rendus dans leur immense majorité conscients du rôle de la Protection civile dans notre commune et motivé très souvent leur active collaboration.

Nous voulons pour preuve de cette affirmation l'engagement de nombreuses citoyennes, très souvent il est vrai, issues de notre active section de Samaritains, donc doublement motivées.

Une autre preuve de cette prise de conscience réside dans l'engagement personnel des cadres au sein d'un Etat-Major bien structuré.

Il reste donc à faire «passer le message» dans les rangs. Cela c'est vraiment l'affaire de tous...encore faudrait-il que «tous» en soient conscients. Le monde contemporain vit sur un tonneau de poudre. Si nous avons conscience du danger latent, alors nous nous sentirons tous concernés!

Fractionnement

Le territoire de notre commune est divisé en cinq quartiers:

VERNIER - AVANCHETS - CHÂTELAINE - LIBELLULES
LIGNON (y compris la préqu'île d'AÏRE)

Dans chaque quartier, nous disposons d'un:

- organisme d'abri, chargé d'étudier et en cas de besoin de faire appliquer les mesures nécessaires à la mise à l'abri de la population;
- détachement de PLCF - pionniers et lutte contre le feu - auquel incomberait la reprise des tâches des sapeurs-pompiers, ainsi que le dégagement des personnes ensevelies sous les décombres.

Nous pouvons compter sur deux postes sanitaires, situés sous les bâtiments scolaires:

- des RANCHES à VERNIER-VILLAGE
- d'AVANCHET-SALÈVE

Enfin, notre service d'assistance, avec un effectif de 60 hommes est chargé d'organiser et d'assurer l'hébergement des personnes sans abris.

Toute cette organisation est chapeautée par un Etat-Major de 15 personnes, disposant en outre, pour accomplir sa tâche, des services:

- SPAC (détection atomique-chimique)
- Renseignements
- Transmissions
- Ravitaillement

Abris pour la population

Notre service Abri vient de mener à terme l'importante tâche qui consistait à recenser, par quartier, la population et les abris disponibles.

Mathématiquement, notre commune dispose de 364 places d'abris supplémentaires.

Ces places sont toutefois mal réparties, et seul le quartier des AVANCHETS dispose d'un excédent de places qui ne pourra malheureusement compenser le déficit des quartiers du VILLAGE, des LIBELLULES et du LIGNON, en raison de l'éloignement géographique. Il faudra donc trouver d'autres solutions pour améliorer la situation dans ces trois derniers quartiers.

Cours de répétition

En 1984, l'Etat-Major a organisé 18 cours. Les exercices de l'organisme d'abri et du service PLCF, ont été décentralisés, permettant à chacun de se familiariser avec les particularités de son quartier.

Programme des cours pour 1985

N°	Lieu	Dates	Service
1	PC RANCHES	du 17 au 19 avril	Service EM
5	PC LIGNON	du 17 au 19 avril	Toutes les formations du quartier
8		du 29 au 31 mai	S assistance
6	PC AVANCHETS SALÈVE	du 1er au 3 mai	S pionniers et lutte contre le feu Q Châtelaine
7	* PC AVANCHETS	du 8 au 10 mai	o abri Q Châtelaine
9	PC AVANCHETS SALÈVE	du 11 au 13 septembre	S sanitaire Q Avanchets
10	* PC AVANCHETS	du 18 au 20 septembre	o abri Q Avanchets
13	PC AVANCHETS SALÈVE	du 9 au 11 octobre	o abri Q Libellules
14	PC AVANCHETS SALÈVE	du 16 au 18 octobre	S sanitaire Q Libellules
	<i>* PC Salève et Abri Jura</i>		
11	BERNEX	du 25 au 27 septembre	S pionniers et lutte contre le feu Q Avanchets
		du 2 au 4 octobre	idem Q Libellules



VOGUE DE VERNIER 85

JEUDI 2 MAI à 20 h. 30 (sous chapiteau)

EN COLLABORATION AVEC LA COMMUNE DE VERNIER

LES FORBANS et PHILIPPE LAVIL

DÉCLARATION FISCALE 1985

Peut-être n'avez-vous pas encore rempli votre déclaration fiscale, un bien désagréable moment mais un devoir qui mérite attention, ceci dans son propre intérêt, en remplissant complètement et correctement toutes les rubriques afin d'assurer à chacune des collectivités publiques la juste part qui lui revient, dont la Commune de Vernier en particulier.

C'est pourquoi nous nous permettons, encore cette année, d'attirer votre attention sur deux points particuliers: *LE DOMICILE* et *LE LIEU DE TRAVAIL*.

Domicile:

En première page, sous la rubrique «Domicile personnel/Séjour», vous ne devez pas indiquer le quartier que vous habitez ou la poste qui vous dessert, mais **vous devez indiquer le nom de la commune, soit VERNIER**. L'adresse postale n'est pas déterminante, car les numéros d'acheminement postal ne coïncident pas toujours exactement avec le territoire politique de la commune.

Lieu de travail:

Attention! Le lieu de travail ne correspond pas forcément avec le siège social de l'employeur. C'est le cas par exemple:

- des employés des agences de banques;
- du personnel des commerces à succursales multiples;
- des fonctionnaires fédéraux (postiers, douaniers, employés CFF);
- des fonctionnaires cantonaux (gendarmes, instituteurs dans les écoles enfantines et primaires, maîtres au Cycle d'orientation).

Si vous habitez dans une autre commune et que vous travaillez dans une entreprise ou un commerce domicilié sur la commune, vous devez indiquer **VERNIER**, sous la rubrique: «Lieu de travail, Commune».

Pour faciliter votre travail, avant de remplir votre déclaration, lisez attentivement le fascicule des «Directives» qui est joint à la déclaration. Il vous permettra de remplir correctement votre déclaration et de ne pas oublier de mentionner les déductions auxquelles vous avez droit.

Enfin, lorsque vous recevrez votre bordereau, contrôlez celui-ci et vérifiez:

- le montant imposable qui doit être semblable à celui de votre déclaration, sinon renseignez-vous pour en connaître la raison;
- **le code de la commune, no 43 pour Vernier**, (voir le tableau au dos du bordereau);
- **le taux des centimes additionnels, 50 pour Vernier**.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

Pour vous informer sur vos droits, pour obtenir un avis, un conseil ou connaître les démarches à effectuer dans n'importe quel domaine, l'administration municipale a mis sur pied

un service gratuit de consultation juridique

Ces consultations sont données par des avocats brevetés inscrits au barreau genevois. Elles comportent tout conseil ou avis de droit, ainsi que toute information sur les plans procédural et judiciaire. Cas échéant, elles englobent la rédaction d'un premier courrier et d'une première démarche en cas d'urgence.

Ce service de consultations juridiques est gratuit, mais il est limité à un conseil et n'exécute aucune procédure ou démarche. Pour le cas où le consultant veut continuer ou entamer une procédure, il devra s'adresser à un avocat de son choix ou, à la rigueur, prendre contact avec un de nos centres sociaux suivant le problème à régler.

Les consultations ont lieu **sur rendez-vous**, à prendre par téléphone:

a) alternativement un lundi sur deux:

MAIRIE DE VERNIER, rue du Village, tél. **41 00 00**

CENTRE SOCIAL D'AVANCHET, rue du Grand-Bay 18, tél. **96 59 30**, de 16h30 à 18h30.

b) chaque mercredi:

CENTRE SOCIAL DU LIGNON, av. du Lignon 78, tél. **96 63 11**, de 16h30 à 18h30.

Le meilleur accueil vous sera réservé et une totale discrétion vous est d'ores et déjà assurée.

COURS D'APPUI AUX ÉTUDES

Etudiants donneraient cours d'appui jusqu'à la 1ère année du Collège pour les branches suivantes:

- | | |
|-----------------|------------|
| — FRANÇAIS | — ANGLAIS |
| — MATHÉMATIQUES | — PHYSIQUE |
| — ALLEMAND | — CHIMIE |

Les cours ont lieu le jeudi de 18h00 à 19h00 au local de la Paroisse protestante de Vernier (Coffee Bar).

Le prix est fixé à Fr. 10.— de l'heure, montant qui sera versé intégralement à une œuvre de bienfaisance.

Les personnes intéressées peuvent venir à l'heure indiquée ci-dessus.

Fréquentation libre sans inscription préalable.

Association de vacances «VERNIER BOIS-GENTIL»

SÉJOURS DE VACANCES — ÉTÉ 1985

a) **Maison Bois-Gentil à Boveau sur Corbeyrier** (alt. 1034 m.)

Au milieu des forêts et pâturages dans les préalpes vaudoises.

Pour 50 garçons et filles de 7 à 12 ans.

1) du samedi 6 juillet au samedi 27 juillet

Prix: **Fr. 506.**— par séjour, transport compris.

2) du jeudi 1er août au samedi 17 août 1985

Prix: **Fr. 391.**— par séjour, transport compris.

b) **Chalet d'En-Haut à Planachaux sur Champéry** (alt. 1800 m.)

Dans un chalet moderne et entièrement restauré au milieu d'un cadre magnifique de montagnes, face aux Dents-du-Midi.

Pour 20 adolescent(e)s de 13 à 16 ans.

du lundi 1er juillet au samedi 20 juillet 1985

Prix: **Fr. 480.**— par séjour, transport compris.

Renseignements et bulletin d'inscription:

Tél. 41 00 00 (Mairie de Vernier)
durant les heures de bureaux.

Délai d'inscription pour tous les séjours:

30 AVRIL 1985



HOMMAGE A NOS AÎNÉS

Afin de continuer sur la bonne lancée de l'an dernier, nos autorités ont fêté les aînés ayant atteint 80 ans et plus et plus particulièrement les nonagénaires suivants:

Monsieur Louis MANERA
Bois-Jacquet 17, le 4.1.1895

Madame Anna AUDRIAZ
Av. du Lignon 61, le 10.3.1895

Monsieur Gretchen SCHWABE
Av. du Lignon 2, le 11.3.1895

Par le Vernier Information de décembre 1984, nous vous avons indiqué qu'en date du 6 novembre 1984, les autorités communales avaient eu le plaisir de fêter la doyenne du canton, Madame Berthe KRAMER qui avait atteint l'âge de 103 ans ainsi que Madame Aïma LACOSSE née Python qui fêta ses 101 ans le 13 octobre dernier.

Elles devaient malheureusement décéder peu après, notre doyenne, le jour de Noël, soit le 25 décembre 1984 et notre centenaire le 9 février 1985.

NOCES DE DIAMANT

Les autorités de notre commune se font également un plaisir de fêter, les couples qui ont eu le bonheur de célébrer leurs noces de diamant.

5 janvier: Monsieur et Madame Johannes
BAUER-ROTHLISBERGER

31 janvier: Monsieur et Madame Alfred BRANDT-STAU

A l'exception des unions célébrées à Vernier, Il nous est difficile de connaître la date de mariage des trois mille aînés domiciliés sur notre territoire. C'est pourquoi, nous conseillons aux personnes ayant connaissance qu'un couple fête des noces d'or ou de diamant, d'en informer la Mairie.

Année de la Jeunesse — Participation des jeunes

1985 ayant été déclaré année de la jeunesse, les autorités municipales, soucieuses d'apporter un soutien aux nombreuses actions qui seront entreprises dans le monde, ont jugé utile de faire participer activement les jeunes de Vernier.

Afin de permettre à chacun de s'exprimer, en toute liberté, à l'égard des institutions, des réalisations et des projets, il a été décidé de mettre à disposition dans la commune des **boîtes aux lettres réservées aux jeunes de moins de 20 ans**, où ils pourront déposer leurs messages à l'intention des autorités. Une commission municipale sera formée et chargée de répondre à ceux-ci.

Les messages pourront être déposés:

Boîtes aux lettres de la MAIRIE DE VERNIER, entrée ch. de Sales, sous le panneau des avis officiels,

ou dans les BOITES AUX LETTRES placées à cet effet, aux:

Centre de loisirs d'Aire ch. Nicolas-Bogueret 12bis

Centre de loisirs d'Avanchet rue du Grand-Bay 13

Jardin Robinson de Balaxert av. de Crozet 39

Jardin Robinson du Lignon Le Lignon

Maison des jeunes Le Lignon.



VERNIER

FLEURI



Les Autorités de Vernier souhaitent que, cette année à nouveau, chacun participe à l'embellissement de la commune par l'aménagement floral des fenêtres, balcons ou devantures.

A cette occasion, un concours est lancé parmi les habitants et des prix seront attribués par un jury aux meilleures décorations.

Le jury procédera, si possible, à deux visites durant l'été et nous vous recommandons d'entretenir vos décorations florales pour qu'à la période des contrôles elles soient au maximum de leur beauté.

Nous attirons votre attention sur le fait que le jury ne se rend pas dans les appartements et que seules les présentations visibles de la rue sont prises en considération.

Pour des raisons d'organisation, les candidats doivent s'inscrire à la Mairie de Vernier, tél. 41 00 00, en indiquant nom, prénom, adresse exacte et **étage, jusqu'au 30 avril 1985.**

Une distribution gratuite de terre aura lieu le **JEUDI 9 MAI** dès 16 heures, au Centre de voirie, à l'établissement horticole, route de Montfleury à Vernier.

Les Autorités vous remercient d'avance de vos efforts et des soins que vous apporterez aux fleurs de vos fenêtres et balcons, contribuant ainsi à l'embellissement de notre commune.

N.B. A la suite d'accidents, le Département de justice et police rappelle que le règlement n'interdit pas de placer des vases ou bacs à fleurs sur les balcons et fenêtres, mais prescrit de les fixer **À L'INTÉRIEUR DES BARRIÈRES**, de telle manière qu'ils ne présentent aucun risque de chute.

III^e FESTIVAL DE DANSE MODERNE

du 13 au 28 avril 1985

SPECTACLES ET ATELIERS

SPECTACLES Salle des fêtes du Lignon (Le Lignon/Genève) bus No 7

VOCALISE DANSE THEATRE Elinor Ambash	Samedi	13 avril à 20 h. 45
* ASSOCIATION GRENADE Isabelle Dubouloz - Pierre Doussaint	Lundi	15 avril à 20 h. 45
BLUE PALM Jackie Planeix - Tom Crocker	Mercredi	17 avril à 20 h. 45
Suzanne Linke	Samedi	20 avril à 20 h. 45
* Fabienne Berger	Lundi	22 avril à 20 h. 45
Kilina Cremona - Roger Meguin	Mercredi	24 avril à 20 h. 45
Association 1B - François Verret	Samedi	27 avril à 20 h. 45

* Prix de la Commune de Vernier 1985 attribué dans le cadre du Concours de chorégraphie de Nyon

Prix par spectacle: Fr.s. 15.- AVS, enfants: Fr.s. 10.-

Abonnement: Fr.s. 90.- pour les 7 spectacles

ATELIERS Ecole des Ranches à Vernier (Vernier-Village) bus No 6

Elinor Ambash	Dimanche	14 avril de 10 h. 00 à 13 h. 00
Isabelle Dubouloz - Pierre Doussaint	Mardi	16 avril de 18 h. 30 à 21 h. 30
Jackie Planeix - Tom Crocker	Jeudi	18 avril de 18 h. 30 à 21 h. 30
Suzanne Linke	Dimanche	21 avril de 10 h. 00 à 12 h. 00
Fabienne Berger	Mardi	23 avril de 18 h. 30 à 21 h. 30
Kilina Cremona	Jeudi	25 avril de 09 h. 00 à 12 h. 00
François Verret	Dimanche	28 avril de 10 h. 00 à 13 h. 00

Prix d'un atelier: Fr.s. 25.- Prix des 7 ateliers: Fr.s. 150.-

Ces ateliers ou cours s'adressent uniquement aux danseurs d'un niveau intermédiaire, avancé, professionnel.